Forum-juridique.net
LE 1er POINT D'ACCÈS GRATUIT AU DROIT

Récupération archives de copropriété

Par Arnold

Bonjour,
je suis syndic bénévole d'une petite copropriété et mon prédécesseur, malgré une mise en demeure, refuse de me restituer les archives et les fonds (2984?) de la copropriété.
J'ai contacté un avocat qui m'a affirmé que j'ai besoin de l'accord du syndicat de copropriétaires pour saisir la justice (ce qui est faux), que si le syndicat refuse (ce qui est certain, les autres copropriétaires ne voulant même pas d'une démarche amiable,étant nouveaux dans la copropriété ...) je ne risque rien en cas de poursuites de mon successeur à mon encontre (ce qui est faux aussi)
Au tribunal, une greffière m'a orienté vers la conciliation. Or, le conciliateur m'a indiqué que je ne pouvais pas récupérer l'argent via la conciliation. Ce dernier fait de plus traîner les choses...
La conciliation, vus la mise en demeure et l'argent à récupérer , est-elle adaptée et obligatoire ? Ai-je besoin d'un avocat pour assigner mon prédécesseur ou un huissier suffit-il ? Merci d'avance.